

Parlement et d'indiquer les cas réels de dépenses improductives, puisque, depuis 1961, le Comité des comptes publics a établi des règles en vertu desquelles ses membres me demandaient d'agir ainsi. Je pense qu'il serait déloyal de ma part d'aller au-delà de ces attributions. J'aimerais toutefois vous dire que les Conseils du Trésor qui se sont succédés ont tous fait de leur mieux pour éviter les abus. Je pense qu'ils seraient les premiers à déplorer le gaspillage et l'extravagance s'ils en avaient connaissance. C'est ce que j'ai constaté.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Croll?

Le sénateur CROLL: Monsieur Henderson, je pense que vous avez répondu à une partie de ma question. Chaque ministre du Cabinet que j'ai connu avait en horreur de rencontrer les membres du Conseil du Trésor, car ces derniers se montraient très intransigeants. Il me vient à l'esprit qu'à l'égard d'un crédit consacré à l'amélioration dont les autorités fixent le montant tout en disant: «Nous dépenserons environ 9 millions de dollars au chapitre de la mise en valeur. Nous pourrions le dépenser pour ceci ou pour cela. A l'heure actuelle, nous n'avons pas arrêté notre décision sur l'un ou l'autre projet», il pourrait ne pas être sage de dévoiler ceci dans les premières prévisions budgétaires?

M. HENDERSON: Oui; je ne songerais pas à leur faire dépasser les bornes de la prudence, mais s'ils demandent 9 millions de dollars et qu'ils placent cela sous la rubrique «mise en valeur», il me semble qu'ils pourraient fournir un peu plus de détails sans pour cela dévoiler la nature exacte du projet.

Le sénateur CROLL: Vous ne m'en dites pas davantage.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourrais-je interroger M. Henderson. Le Comité s'est intéressé au programme des travaux d'hiver et nous avons rencontré les représentants du nouveau ministère de la Main-d'œuvre. Le ministre de la Main-d'œuvre et certains de ses collaborateurs ont, à la suite de votre rapport, pris en main le programme des travaux d'hiver et je pense que le Comité aimerait entendre vos observations sur la question suivante: jusqu'à quel point, les sommes que le Parlement vote pour les travaux d'hiver servent-elles à leur fin réelle qui est de contribuer au coût des salaires que doivent verser les municipalités?

Dans votre rapport aux pages 42, 43 et 44, portant sur le programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, vous faites huit observations particulières et puis vous dites:

En plus des pratiques douteuses mentionnées ci-dessus, notre examen des liasses de documents des vérificateurs provinciaux qui ont vérifié minutieusement les réclamations a révélé des exemples de pratiques frauduleuses et irrégulières.

Quand nous étudierons les prévisions budgétaires relatives à ces dépenses, pourrions-nous contribuer à donner à vos remarques la possibilité d'enrayer de telles irrégularités à l'avenir?

M. HENDERSON: Je pense que les renseignements que vous ont donnés la semaine dernière le ministre et deux des fonctionnaires qui l'accompagnaient ont permis de faire un pas dans la bonne direction. Dans cette note, nous avons exposé les problèmes auxquels nous avons dû faire face. Ce programme ne se prête pas facilement à l'examen; nous avons fait un échantillonnage expérimental, comme je l'ai mentionné; et je pense qu'en raison de l'examen scrupuleux qui a fait suite à mes remarques, nous pouvons croire que la situation sera améliorée l'an prochain. Il y a la question des relations entre les représentants du niveau fédéral, provincial et municipal. Je n'ai pas à vous dire que nous vérifions avec le plus grand soin les remarques que nous avançons et qu'après avoir découvert des situations douteuses et en avoir informé les personnes compétentes du ministère, nous nous efforçons de réduire au minimum les frictions qui pourraient résulter de leur solution.